



EDUQUER CONTRE LE RACISME

21 mars : **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**

Du 19 au 26 mars 2018 : **Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme**

Le **21 mars** a été proclamé "**Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**" en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville (Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid.

Alors que la loi du 8 juillet 2013 a réaffirmé avec force la mission de l'école de **faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité**, il apparaît nécessaire de redonner une impulsion nationale forte aux actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

La **Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme** se déroulera du **du 19 au 26 mars 2018**. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particuliers qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Conformément au plan national d'actions présenté le 17 avril 2015 par le Premier ministre, cette semaine organisée en partenariat avec la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme constitue un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République, de respect de l'égalité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leurs conditions, leurs convictions.

Son objectif est de **sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discriminations**. Les manifestations qu'elle favorise concourent à faire acquérir par tous les élèves **le respect de l'égalité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leur condition, leurs convictions**.

L'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, à travers les projets pédagogiques menés au cours de l'année scolaire, contribue à :

- éduquer à la lutte contre les préjugés, les stéréotypes, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie
- éveiller aux dérives du relativisme, de la rumeur, de l'obscurantisme, des théories du complot
- reconnaître la diversité humaine et culturelle
- favoriser le respect des différences et combattre le repli sur soi
- cultiver la tolérance et l'enrichissement mutuel
- promouvoir une société solidaire et du vivre-ensemble
- encourager l'esprit critique et la résistance face à l'injustice
- agir dans la durée pour faire évoluer les mentalités et instaurer une société plus fraternelle
-

Tous pas pareils, tous égaux

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

